

Dim 9 février 2025

9h15 - 12h

CROSS de Sceaux

49^e édition



INSCRIPTIONS

sur sceaux.fr

jusqu'au 8 février à 16h

**5 km, 10 km, marche nordique,
marche des familles,
courses enfants**



avec le soutien financier
du département des Hauts-de-Seine



Service de l'Action sportive - Tél. : 01 41 13 33 00

sceaux.fr



Le cross de Sceaux propose cinq courses, une marche nordique et une marche des familles pour tous les âges !

Les 5 et 10 km sont limités à 1 000 inscrits pour garantir des conditions de sécurité maximales.

Inscriptions

Seules les courses 5 et 10 km sont payantes.

- À l'accueil de l'hôtel de ville (122 rue Houdan)

Du mardi 7 au jeudi 23 janvier 2025 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 le lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h le jeudi et de 9h à 12h le samedi.

Tarifs : 5 km (10 euros), 10 km (13 euros).

Par chèque uniquement, à l'ordre de Régie Facturation commune.

- En ligne sur sceaux.fr

Du mardi 7 janvier à minuit jusqu'au samedi 8 février 2025 à 16h, dans la limite des places disponibles.

Tarifs : 5 km (9 euros), 10 km (12 euros).

Tarif étudiant : réduction de 2 euros sur chacune des courses payantes.



Retrait des dossards

À l'Ancienne mairie, 68 rue Houdan.

Samedi 8 février 2025 de 9h à 13h15 et de 14h à 18h.

Dimanche 9 février 2025, dès 7h45 et au plus tard une heure avant le départ de la course.

Conditions de licence et santé des participants *

Seule "la marche des familles" ne nécessite pas de justificatif médical.

Pour toutes les autres courses :

Pour les personnes majeures, leur participation est soumise à la présentation, soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA ou toute autre fédération sportive ne sont pas acceptées ;
- d'une attestation (papier, électronique ou de type QR code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de prévention santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée pps.athle.fr. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- **La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.**

Pour les personnes mineures, leur participation est soumise à la présentation, soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA ou toute autre fédération sportive ne sont pas acceptées ;
- à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de six mois à la date du cross, ou sa copie (**voir règlement sur sceaux.fr**).

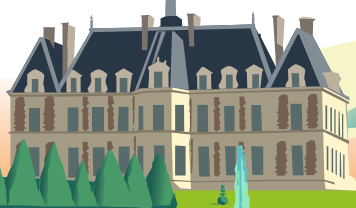
Vestiaire (Uniquement manteaux et petits sacs)

À l'Ancienne mairie (68 rue Houdan).

De 7h45 à 12h.

* Selon la réglementation de la FFA en vigueur

Les courses



Courses	Distances	Horaires de départ	Année de naissance
DÉPART COMMUN AU PARC DE SCEAUX			
5 km	(1 boucle)	9h15	2011 et avant
10 km	(2 boucles)		2009 et avant
DÉPART AU PARC DE SCEAUX			
Marche nordique	5 km (1 boucle)	9h25	2011 et avant
DÉPART AU JARDIN DE LA MÉNAGERIE			
Marche des familles	1 500 msans chronométrage	10h30	2018 et avant
Cadettes/Cadets Minimes filles/garçons Benjamines/Benjamins	3 000 m	11h	2008 et 2009 2010 et 2011 2012 et 2013
Poussines Poussins	1 500 m	11h20	2014 et 2015
Éveils filles Éveils garçons	800 m	11h40	2016 à 2018

Courses susceptibles d'être annulées en cas d'intempéries (voir règlement sur sceaux.fr)



Remise des récompenses

Le jour du cross, à la Rotonde du jardin de la Ménagerie.
Les récompenses sont remises au fur et à mesure des arrivées.

Retrouvez le règlement 2025 et les parcours de toutes les épreuves sur sceaux.fr > mes activités > animations sportives ou en flashant le QR code sur la couverture.

Ville de Sceaux
122 rue Houdan
Tél. : 01 41 13 33 00
sceaux.fr   

